

## Contribution au débat sur la recolonisation de l'Afrique\*

S'il n'est pas indécent à un « horsain », dont le seul titre à la parole pourrait être celui de Le Vieux, un titre dont les Africains l'ont malicieusement gratifié, lui sera-t-il permis de s'introduire dans un débat africano-africain provoqué par un article du professeur Mazrui (*International Herald Tribune* du 4 août 1994) et développé dans les colonnes du *Bulletin du CODESRIA* (N°2 et 4 de 1995). Une observation de forme s'impose de prime abord. Il est attristant de relever dans les commentaires faits sur l'article d'Ali Mazrui des attaques ad hominem dirigées contre un compatriote et un collègue, qui a contribué, à sa manière, à faire connaître une pensée africaine dont M. Kamto souligne l'urgence (*l'urgence de la pensée*, Mandaza, Yaoundé, s. d.). Des appréciations telles que discours carrément malhonnête », « idée rétrograde », sont inacceptables. Dans le milieu universitaire, personne n'aimerait se voir traiter de cette façon. Les divergences d'opinion n'autorisent pas à formuler des appréciations pour le moins discourtoises qui ne contribuent pas à rehausser le niveau du débat.

Le droit à la critique et le devoir de critique font partie de la mission impartie aux intellectuels. Mais, comme l'ont souligné Konrad Lorenz et Karl Popper, « il est important pour des raisons d'éducation, extraordinairement important pour la démocratie... de rendre sa critique aussi objective que possible » au lieu de se laisser aller à la rage de détruire celui qui a pensé l'impensable et de rejeter dans le néant « ce pelé, ce galeux dont vient tout le mal ».

Cela dit qu'on nous le pardonne, on ne peut nier que les États africains traversent, pour la plupart, une crise profonde, quelles que soient, par ailleurs, les causes de cette crise analysées, notamment, par Samir Amin dans la revue *Afrique et développement* (1995, N°3). On ne peut reprocher au professeur Mazrui, légitimement inquiet des échecs subis par les politiques mises en œuvre depuis les indépendances, d'avoir eu la naïveté d'avancer une solution qui devait nécessairement soulever la réprobation de tout Africain attaché à préserver une indépendance chèrement conquise. Comment peut-on imaginer aussi un seul instant, qu'un État comme l'Afrique du Sud, qui a

**Pierre François Gonidec**  
Université de Paris I  
(Panthéon-Sorbonne)

fait depuis le début du siècle, *A Long Walk to Freedom* (titre de l'autobiographie de N. Mandela 1995), puisse accepter, comme le suggère Mazrui, de prêter assistance à une mise en tutelle d'États frères ? À la fin de son article, le professeur Mazrui a d'ailleurs bien senti que son projet se heurterait à l'opposition de « peuples fiers qui ont versé tant de sang et usé de toute la volonté politique nécessaire pour se libérer du joug des puissances européennes ». Il serait plus juste de donner acte à Ali Mazrui de ce constat.

Il aurait été également juste de reconnaître que l'auteur considère son projet comme un pis-aller. Ne suggère-t-il pas *in fine* que ce serait encore mieux que les Africains aillent à leur propre conquête ?

Le vrai problème est là. Ce qu'on peut reprocher au professeur Mazrui, c'est d'avoir ressuscité une vieille idée qui, par son origine, est déjà suspecte.

C'est en 1990 dans un article du *Herald Tribune* (24 avril) qu'un journaliste américaine, N. Pfaff, parlait de la nécessité d'une « recolonisation internationale de l'Afrique ».

Un an plus tard, B. Lugon, dans un ouvrage consacré au « Bilan de la décolonisation » concluait sur un point d'interrogation : « Faut-il recoloniser l'Afrique ? » Fort heureusement, il considérait que ce n'était qu'un cadeau à faire aux Africains et suggérait de mettre en œuvre la vieille maxime : Aide toi et le ciel t'aidera, ce que les Africains traduiraient peut être par le proverbe burkinabé : « Si tu vas au marigot et que quelqu'un te lave le dos, tu peux bien te laver le ventre ! ».

Dans ses propos, Bangura (1994) revient précisément au vrai problème : reconstruire l'État – on peut rêver des États-Unis d'Afrique et d'intégration à l'échelle régional et sous-régionale.

L'avenir de l'Afrique est probablement là. Mais il faut bien constater que le chemin de l'intégration est long et malaisé.

Nous avons ailleurs relevé les obstacles qui restent à franchir pour parvenir aux paradis d'ensembles intégrés, politiquement et/ou économiquement (*Les organisations internationales africaines*, l'Harmattan, Paris, 1987). Pour l'instant, la réalité est l'irréductible État, souverain à défaut d'être un État-Nation.

Reconstruire l'État ? Mais comment ? Bangura (1994) affirme qu'« une réforme radicale de l'État-Nation est une urgence pour la stabilité politique et le développement économique », deux objectifs qui, selon A. Mazrui, n'ont pas pu être atteints, faute pour les Africains d'avoir fait « cause commune ».

Une réforme radicale de l'État-Nation ou plutôt d'un projet d'État-Nation, puisque la nation n'existe pas encore, serait donc la solution à la crise. Personnellement, le horsain estime qu'il faut être plus audacieux. Il est urgent de rompre avec cette idéologie imposée qui est celle de l'État-Nation. Pourquoi ?

Comme tous les États, les États africains sont le produit d'une longue histoire, précoloniale et coloniale, comme d'une histoire plus immédiate, postcoloniale.

Pour progresser, le réalisme commande de construire, ou de reconstruire, avec les matériaux dont on dispose. Or, au stade actuel de l'évolution, tous les matériaux nécessaires à l'édification d'une Nation, correspondant à l'État, n'existent pas.

Du moins, la construction nationale ne pourrait être réalisée que dans des conditions similaires à celle de l'Europe, c'est-à-dire par l'entremise d'un groupe ethnique dominant, résolu à imposer une unification, hypothèse détestable, dans la mesure où elle va à l'encontre des aspirations démocratiques.

Ce que les porte-parole des ethnies privées de l'exercice et des fruits du pouvoir reprochent à l'État postcolonial, reproche aux maîtres de l'appareil d'État, c'est en effet d'être victimes d'une ethnie dominante, bénéficiaire de ce que Bayart (1993-94) appelle la « politique du ventre ». Il faut donc, pour progresser, en prendre son parti et accepter les états africains tels qu'ils sont, c'est-à-dire avec leurs diversités internes. Ceci suppose que les diri-

geants africains acceptent de modifier « la forme de l'État » pour l'ajuster aux réalités sociales.

Or, la réalité, ce n'est pas la Nation. Ce sont comme a eu la sagesse d'en prendre acte la constituant éthiopien, les Nations, nationalités et peuples d'Éthiopie (Constitution du 9 décembre 1993, article 8), définis comme des groupes de gens qui ont ou partagent dans une large mesure une culture commune ou des coutumes similaires, ont une compréhension mutuelle de langues, une croyance en des identités communes ou apparentées et qui en majorité habitent un territoire identifiable et contigu.

Ces Nations, nationalités et peuples ressemblent fort à des ethnies, considérées à tort comme une singularité de l'Afrique (G. Héraud, *L'Europe des ethnies*, Presses de l'Europe, Paris, 1971).

On devrait oublier l'utilisation abusive qui a été faite du fait ethnique (ethnisme ou tribalisme c/ethnicité ou tribalité) et retenir ce qui en fait une richesse inhérente à la diversité des cultures.

Ayant ainsi défini les éléments qui donnent à l'État son support humain, le constituant a tiré l'enseignement quant à la forme de l'État.

Celui-ci est de type fédéral avec tout ce que cela comporte au plan des institutions et du droit, pour sauvegarder, au nom du droit à la différence, ce qui fait richesse de l'État : les diversités culturelles.

Dans ce système, le pouvoir d'État incarne l'unité nécessaire de l'État tandis que les pouvoirs locaux, constitutionnellement reconnus, sont l'expression des diversités garanties par la constitution.

Le constituant, instruit par l'expérience (Érythrée) va très loin en ce sens, puisqu'il reconnaît, sous certaines conditions, le droit à la sécession.

Cette disposition peut faire l'économie de ces pulsions qui poussent des peuples opprimés à se rebeller.

L'Afrique du Sud a également suivi la voie de la sagesse, bien que, mathématiquement, l'ANC aurait pu imposer sa loi.

Tout en repoussant la solution, fédérale, qui n'est pas la seule à pouvoir concilier unité et diversité, elle a trouvé une solution de compromis qui reconnaît aux provinces une large autonomie politique, chaque province possédant sa propre constitution et ses propres institutions.

Par ailleurs, selon la Constitution de 1994 (Annexe 4-XI), « la diversité de langue et de culture sera reconnue et protégée, et les conditions pour leur promotion seront encouragées ».

Ajoutons à l'autonomie des provinces le *self-government* local, qui inclut les institutions traditionnelles, y compris la monarchie zoulou.

Ces deux exemples pourraient être médités, tout comme le projet d'État plural et de société, démocratique élaboré par Mwayila Tshiyembe et Mayeka Bakasa pour le Zaïre (voire aussi la thèse soutenue par Tshiyembe à Nancy en 1995).

En tout cas, la sagesse (ou le réalisme) est de partir de la complexité du social pour affirmer l'impératif du pluralisme (en ce sens, M. Kamto, s. d : 71).

Bien évidemment, changer radicalement la forme de l'État en prenant en compte et en organisant la diversité ne suffit pas.

La reconnaissance du pluralisme, considéré dans tous ses aspects (culturel, juridique, économique, social, politique) dans le cadre d'un État dont la forme concilie unité et diversité implique aussi que s'épanouissent des institutions (celles de la puissance publique et celles de la société civile) qui permettent de surmonter les contradictions multiples dont les États africains sont le lieu.

On est ainsi renvoyé à un autre débat qui est celui, non plus de la forme d'État, mais celui de la « forme de gouvernement ».

Aujourd'hui, seuls les nostalgiques des régimes autoritaires (il en reste) osent encore soutenir l'idée que de tels régimes sont seuls capables d'assurer la réalisation des objectifs mentionnés à la fois par le professeur Mazrui et par Bangura : stabilité politique et développement économique.

L'air du temps invite à la recherche de solutions démocratiques. Le problème est : quelle démocratie ? Quelle que soit la formule retenue, il paraît nécessaire, dans la logique d'une société pluraliste, que la démocratie soit elle-même pluraliste, que cette démocratie soit appréciée comme un moyen, un instrument ou qu'elle ait une valeur en soi, une valeur philosophique.

De ce point de vue, la démocratie ne peut être arbitrairement réduite à ses seuls aspects juridico-politiques, trop facilement empruntés à des systèmes étrangers. Il reste à inventer la démocratie économi-

que, sociale et culturelle, ce qui impose une réflexion approfondie afin de définir les rôles respectifs de l'appareil d'État et des organisations diverses représentatives de la société civile qui a fait récemment irruption en Afrique et qui a fait l'objet d'un nombre incalculable d'études (voir en particulier le colloque de Dakar, 15-17 mars 1993).

Les débats autour du concept de société civile ont parfois conduit à obscurcir la distinction entre « État » et « société civile ». C'est faire fi de l'idée de totalité qui implique, comme l'a fort bien montré Gramsci, qu'une société parvenue au stade de l'État inclut nécessairement l'État (au sens d'appareil d'État) et la société civile, domaine de la vie sociale organisée, sur une base volontaire, spontanée, autonome et largement indépendante du pouvoir d'État.

Par la force des choses État et société civile constituent un couple indissociable, contraint d'œuvrer à l'unisson pour le bien de la société dans son ensemble. Absorbée par l'État (appareil) pendant la période de gouvernement monocratique et automatique, la société civile renaît et met à jour les contradictions sociales, donc le pluralisme des sociétés africaines.

Le réveil de la société civile, manifesté par une sorte de rituel de mise à mort de l'État par la société dans le cadre des conférences nationales souveraines, redoutées par certains gouvernements ne doit cependant pas conduire à sacrifier l'État à la société civile et vice-versa.

À l'étape actuelle de la démocratisation des sociétés africaines, la société civile, forte et structurée a un rôle irremplaçable à jouer pour consolider la démocratie et déjouer les entreprises de reconquête du pouvoir par ceux qui ont été contraints de l'abandonner ou de le partager.

Inversement, à magnifier le rôle de la société civile, on court le risque d'affaiblir l'État.

En Afrique, la société civile pourrait freiner le développement de l'État fort si le processus de construction ou de reconstruction de l'État n'allait pas de pair avec celui de la société civile.

Dans un système qui se veut démocratique, un État fort et une société civile forte doivent coexister dans une situation de tension nécessairement conflictuelle mais en même temps, de coopération, ce qui rend l'exercice périlleux et ses résultats imprévisibles.

Mais le prix de cet exercice est la préservation de l'Afrique d'une recolonisation prônée par le professeur Mazrui.